

32 - Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes - INFIPP

Contexte

Lors de son discours du 25 novembre 2017, Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, le président de la République a proclamé l'égalité femmes-hommes « grande cause du quinquennat » avec en première priorité : « la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ».

Concernant plus spécifiquement la Fonction Publique, le Président a déclaré que dès 2018, un module d'enseignement consacré à la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles, devra être dispensé dans le cadre des formations continues. Premier employeur de France, la Fonction Publique se doit d'être exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. La vie professionnelle, et en l'occurrence au sein de la FPH, est un espace qui n'échappe pas aux violences sexistes et sexuelles.

Les études montrent un écart important entre les faits et les signalements auprès des encadrants supérieurs et de proximité et des responsables ressources humaines. Il est donc essentiel aujourd'hui de former ces derniers à repérer, prendre en charge et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail.

Objectifs

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail dans la FPH

Programme

JOUR 1

- les violences sexistes et sexuelles au sein du registre des risques psychosociaux ;
- le cadre juridique des violences sexistes et sexuelles ;
- éventail des sanctions encourues par les "agresseurs" ;
- l'alternative de l'hospitalisation à domicile ;
- psychologie et stratégies de l'agresseur harceleur.

JOUR 2

- mécanismes des violences et phénomène d'emprise, psycho traumatisme, conséquences psychologiques et somatiques ;
- comportements face aux violences sexistes et sexuelles ;

- repérage des victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétence et/ou en fonction de son rôle.

INTERSESSION (3 à 4 semaines)

Les participants devront :

- Compléter un quizz.
- Identifier les modalités de communication sur les violences sexistes et sexuelles adaptées à son environnement de travail.

JOUR 3

- retour sur les observations inter session ;
- validation des acquis de la première session de formation ;
- construction d'un "livret de ressources" ;
- mise en "jeu" et questionnements de fin de formation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- travail en sous-groupes : agissements/violence/harcèlement ;
- exercice sur les sanctions à partir de la jurisprudence ;
- analyse de vidéos sur le stress lié au harcèlement ;
- mise en situation "aquarium" : une victime se confie ;
- jeux de rôle témoin/collègue/manager.

Public

Tous les personnels de la FPH dont les médecins, encadrants et responsables RH des établissements de la FPH (sanitaires, sociaux et médico-sociaux)

Exercice

2020

Nature

AFR

Organisé par

INFIPP (2 jours + 1 jour)

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 6 avril au 14 avril 2020

Groupe 1

NC

GROUPE 2

Du 16 septembre au 16 octobre 2020

Groupe 2

NC

